



Régularisation du séjour en France

Par **Rosalyn**, le **20/02/2015** à **10:02**

Bonjour,

J'aimerais savoir quoi faire pour régulariser ma situation en France. J'ai fait mes études en France et j'ai obtenu un Master II. Je n'ai pas pu trouver un travail me permettant d'obtenir le statut salarié et mon APS a déjà expiré.

J'ai demandé un titre de séjour VPF mais la préfecture n'a pas voulu étudier mon dossier (je justifie de plus de 10ans de présence sur le territoire).

J'ai travaillé pendant plusieurs années à temps partiel pour une entreprise qui est prête à me faire évoluer si jamais ma situation se régularise.

Que puis-je faire pour obtenir de nouveau un titre de séjour?

Par **Keene**, le **26/02/2015** à **14:01**

Sincèrement dans les boûches du rhône je ne saias pas quoi te conseiller,car moi je suis présent depuis 16 ans regulièrement dans le territoire français,et pourtant la prefecture se cache derrière de fausses excuses pour ne pas régulariser.

Ici, ils ne reconnaissent que les attachesfamiliale!

Soit tu as ton père ici,o ta mère, à condition qu'il soit de nationalité française!c'est tout!